



Les enfants autistes, privés d'école

68 % des enseignants estiment que leur place est plutôt dans un institut spécialisé.

HANDICAP En France, 80 % des enfants autistes seraient laissés à la porte de l'école, selon le collectif Autisme qui vient de lancer une campagne pour dénoncer une situation inadmissible.

Être scolarisé au plus près de son domicile ou accéder à un parcours scolaire adapté est pourtant un droit inscrit dans la loi du 11 février 2005, rappelle ce collectif de cinq fédérations et associations de parents d'enfants handicapés. « La majorité des 80 000 à 90 000 enfants atteints de ces troubles et en âge d'être scolarisés sont privés de ce droit fondamental, précise le collectif. À peine 20 % d'entre eux accèdent à l'école ordinaire, 30 % sont accueillis en instituts médico-éducatifs ou en hôpitaux de jour. Plus de la moitié ne sont pas pris en charge. » Selon les derniers chiffres du ministère de l'Éducation nationale, environ 16 000 enfants autistes ou présentant des troubles apparentés ont bénéficié d'un parcours scolaire, à temps complet ou partiel, en 2009. Loin de vouloir « imposer » tous les enfants autistes dans des classes ordinaires – une solution qui conviendrait à environ la moitié d'entre eux selon les associations – le collectif plaide pour une solution éducative adaptée.

Parcours du combattant

« Je suis bouleversé et choqué par cette situation dramatique », s'émue le Pr Jean-Claude Ameisen, soutien du collectif et membre du comité consultatif national d'éthique. Cette instance soulignait déjà dans un avis de 2007 la situation « catastrophique » de l'autisme en France. Comme l'immense majorité des parents d'enfants autistes, Moncef Khanfir, père d'un garçon de 10 ans, a vécu un parcours du combattant. Cette année, il a enfin réussi à obtenir un « stage » en CM2 d'une heure

et demie par jour pour son fils. Malgré l'autorisation de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), il n'avait jusque-là jamais pu faire entrer l'enfant à l'école après la maternelle. Pendant près de deux ans, les parents de ce garçon qui commence à parler et surfe parfaitement sur la Toile ont dû déboursier 5 000 euros par mois pour lui offrir une méthode éducative spécifique à la maison. Aujourd'hui, avec l'aide d'une maîtresse bienveillante, ce dernier apprivoise enfin une vie avec des camarades.

Les enseignants ne seraient pas nombreux à voir d'un bon œil l'arrivée d'un enfant autiste dans leur école. Seuls 18 % d'entre eux estiment que l'école ordinaire est « le meilleur environnement » pour les enfants autistes, selon un sondage OpinionWay pour le collectif Autisme. 68 % des professeurs estiment que les autistes devraient plutôt rejoindre des établissements spécialisés. La très grande majorité d'entre eux savent pourtant que l'Éducation nationale doit les scolariser et tous pensent que ces enfants sont capables d'apprendre. Mais le peu de formation au handicap et le manque de moyens humains sont cités comme les principaux freins à leur intégration dans un établissement « classique ». Le collectif Autisme pointe également une pénurie d'assistants formés pour seconder ces enfants et assurer leur assimilation. Le coût de l'intégration des autistes à l'école ordinaire ne devrait pourtant pas constituer un obstacle. « Un enfant pris en charge par un accompagnant formé et intégré à l'école coûte 24 000 euros par an. Dans un hôpital, le même enfant coûte près de 80 000 euros par an », selon Vincent Gerhards, président d'Autistes sans frontières. ■

A. L.

